



9, avenue des Sports - BP 22 - 05300 LARAGNE  
Tel 04-92-65-50-50 / Fax 04-92-65-50-63

## REGLEMENTATION ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES 2019

A la suite des travaux des Etats Généraux de l'Alimentation de nombreuses orientations et décisions ont conduit le gouvernement à légiférer sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les entreprises de distribution, coopératives ou négoce sont directement impactées dans leur fonctionnement par la loi dite des « 3 R » et très prochainement par celle de la séparation du conseil et de la vente.

La Loi des « 3R » : en application dès 2019 nous amène à reconsidérer notre système de mise en marché des phytosanitaires par – l'interdiction de toutes remises, rabais ou ristournes. Plus concrètement nous devons faire table rase de nos historiques :

- Les barèmes et remises quantitatives
- La remise logistique pour enlèvement
- Les remises contractuelles, privilège ou de marché

Nouvelle politique de mise en marché des produits phytosanitaires :

### **Tarifcation :**

Nos prix s'entendent départ magasin

Les tarifs seront révisés selon les modalités suivantes :

- **Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février** mise à jour annuelle
- **Du 1<sup>er</sup>/03 aux 31/03 augmentations de 3%** prise en charge des coûts de stockage et de financement.
- **Du 1<sup>er</sup>/04 au 31/08 plus de 2%** pour prise en charge des surcoûts de réapprovisionnement auprès de la plateforme.
- En septembre, octobre mise à jour des produits d'automne.

### **Logistique :**

- Prestation logistique pour livraison des produits phytosanitaires :

Forfait Fourgon Mat.Dang. 60€

Forfait VL Mat.Dang. AS 0 à 30 km : 30€ / > 30km : 40€

Le Conseil d'Administration et la Direction